

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES
TELECOMMUNICATIONS

---o0o---

DECISION N° 05 /SP/PC/ARPT/03

---o0o---

**du Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des
Télécommunications (ARPT) relatif aux résultats d'évaluation de la
couverture et de la qualité de service du réseau de téléphonie mobile
d'Orascom Télécom Algérie (OTA) au titre de la deuxième année d'activité**

L'an deux mille trois et le 28 du mois de Septembre, le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a eu à examiner, séances finales, les résultats de l'opération d'évaluation de la couverture et de la qualité de service du réseau de téléphonie mobile de l'opérateur Orascom Télécom Algérie dans les vingt (20) chefs lieux de wilayas choisis par l'opérateur conformément aux dispositions du cahier des charges, les axes routiers ainsi que les zones industrielles et les aéroports de ces zones prévus contractuellement au terme de la deuxième année d'activité de ces opérateurs.

Le Conseil de l'ARPT a ainsi constaté et consigné les données suivantes :

1. L'opération a été réalisée, sur le terrain du 12 Aout au 4 Septembre 2003 ;
2. L'opération a été réalisée conformément au cahier des charges de l'opérateur, sous la supervision et l'audit pour le compte de l'ARPT, de superviseurs-auditeurs spécialisés dans les télécommunications ;
3. L'évaluation a porté sur 474 pour Orascom Télécom Algérie dans les vingt (20) chefs lieux de wilayas, les axes routiers, les zones industrielles et les aéroports ainsi que les axes routiers les reliant ;
4. Le nombre de tests effectués sur le réseau d'Orascom Télécom Algérie est de 4002 appels ;
5. Les vingt chefs lieux de wilayas concernés par cette évaluation et choisis par Orascom Télécom Algérie conformément aux dispositions de son cahier des charges sont :

CHEFS LIEUX DE WILAYAS D'ORASCOM TELECOM ALGERIE
Ain Defla
Ain Témouchent
Biskra
Bordj Bou Arreridj
Bouira
El-Oued
Guelma
Ghardaia
Laghouat
Mostaganem
Mila
M'Sila
Naama
Ouargla
Oum El Bouaghi
Relizane
Tarf
Tébessa
Tissemsilt
Tiaret

6. Les zones industrielles, les aéroports et les axes routiers les reliant sont ceux des wilayas précitées.
7. Les axes routiers concernés par cette évaluation pour Orascom Télécom Algérie sont :

?? Maghnia – Ain Temouchent - Oran (RN n° 35 et 2) ;
 ?? Oran - Alger (RN n° 4) ;
 ?? Alger - Constantine (RN n° 5) .
 ?? Constantine – Annaba (RN n° 3) .
 ?? Annaba - El Kala (RN n° 44).

8. Les résultats des tests sont les suivants :

a) Les taux de couverture et de qualité de service des chefs lieux de wilayas sont :

CHEFS LIEUX DE WILAYA	Taux de couverture	CHEFS LIEUX DE WILAYA	Taux de couverture
Ain Defla	100 %	Mila	100 %
Ain Témouchent	100 %	M'Sila	100 %
Biskra	100 %	Naama	100 %
Bordj Bou Arerridj	100 %	Ouargla	100 %
Bouira	100 %	Oum El Bouaghi	100 %
El-Oued	100 %	Relizane	100 %
Guelma	100 %	Tarf	100 %
Ghardaia	100 %	Tébessa	100 %
Laghouat	100 %	Tissemsilt	100 %
Mostaganem	100 %	Tiaret	100 %

b) Les taux de qualité de service dans les zones industrielles des wilayas concernées par la présente évaluation sont :

ZONES INDUSTRIELLES	Taux de qualité de service	ZONES INDUSTRIELLES	Taux de qualité de service
Ain Defla	100 %	Mila	100 %
Ain Témouchent	100 %	M'Sila	100 %
Biskra	100 %	Ouargla	100 %
Bordj Bou Arerridj	100 %	Oum El Bouaghi	100 %
Bouira	100 %	Relizane	100 %
El-Oued	100 %	Tissemsilt	100 %
Guelma	100 %	Tarf	100 %
Ghardaia	100 %	Tébessa	100 %
Laghouat	100 %	Tiaret	100 %
Mostaganem	100 %		

c) Les taux de qualité de service dans les aéroports des wilayas concernées par la présente évaluation sont :

AEROPORTS	Taux de qualité de service
Biskra	100 %
El-Oued	100 %
Ghardaia	100 %
Laghouat	100 %
Ouargla	100 %
Tébessa	100 %
Tiaret	100 %

d) Les taux de qualité de service dans les axes routiers reliant les zones industrielles aux aéroports des wilayas concernées par la présente évaluation sont :

AXES ROUTIERS (Aéroports – Zones Industrielles)	Taux de qualité de service
Biskra	100 %
El-Oued	100 %
Ghardaia	100 %
Laghouat	100 %
Ouargla	100 %
Tébessa	100 %
Tiaret	100 %

e) Les taux de qualité de service dans les axes routiers sont :

AXES ROUTIERS	Taux de qualité de service
Maghnia – Ain Témouchent – Oran (RN n° 35 et 2)	100%
Oran – Alger (RN n° 4)	100%
Alger – Constantine (RN n° 5)	98,03%
Constantine – Annaba (RN n° 3)	100%
Annaba – El Kala (RN n° 44)	100%

f) Les taux de couverture des agglomérations traversées par les axes routiers :

AGGLOMERATIONS	Taux de qualité de service
Maghnia – Ain Témouchent – Oran (RN n° 35 et 2)	100%
Oran – Alger (RN n° 4)	100%
Alger – Constantine (RN n° 5)	98,03%
Constantine – Annaba (RN n° 3)	100%
Annaba – El Kala (RN n° 44)	100%

9. Dans le cadre de l'évaluation de la couverture et de la qualité de service des réseaux GSM pour cette deuxième année, il convient de rappeler que l'évaluation de la qualité de service a porté sur :

- l'accès au réseau (disponibilité du champ électromagnétique) ;
- la continuité de la communication pendant 2 minutes ;
- la qualité auditive de la communication.

L'appréciation finale par rapport à ces trois critères réunis peut être soit **parfaite** (aucune perturbation, qualité équivalente à celle du réseau fixe), **acceptable** (communication gênée dans l'écoute par quelques perturbation qui ne gêne toutefois pas la conversation) ou **mauvaise** (difficile de s'entendre, la conversation est impossible).

De l'exploitation de ces résultats, il ressort ce qui suit :

- **Les chefs lieux de wilaya** : les minimas de couverture et de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.
- **Les zones Industrielles** : les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.
- **Les aéroports** : les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.
- **Les axes routiers reliant les aéroports aux zones industrielles** : les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.

- **Les axes routiers** : les minimas de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.
- **Les agglomérations traversées par les axes routiers** : les minimas de couverture et de qualité de service requis par le cahier des charges de OTA ont été atteints par le réseau.

A ces constats, le Conseil de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a fait les autres constats suivants :

~~✍~~ **Nombre d'abonnés d'Orascom Télécom Algérie à la date du 22 Septembre 2003 est de 1 000 400 :**

~~✍~~ **Nombre de stations de base installées et mises en service dans les 48 wilayas est de 619 :**

~~✍~~ **Nombre de centres de commutation installés est de 3 (Bouzaréah et Dar El Beida), Oran) ; 2 autres centres sont en construction à Constantine et Alger (Delly Brahim) ;**

~~✍~~ **La couverture par le réseau de OTA des 48 chefs lieux de wilayas.**
 Pour rappel, le cahier des charges prévoit, pour la fin de la deuxième année d'activité, la couverture de 32 wilaya (territoires de 12 wilayas, pour la 1^{ère} année d'activité et 20 chefs lieux de wilayas, pour la 2^{ème} année d'activité).

S'agissant de la couverture des 12 wilayas (1^{ère} année d'activité), l'estimation, contractuelle, du moment où le défaut sera corrigé a été fixée à Septembre 2003;

**De ce qui précède, le Conseil de l'Autorité de
Régulation de la Poste et des Télécommunications, a
pris la résolution suivante :**

**L'opérateur Orascom Télécom Algérie a rempli ses obligations
contractuelles prévues pour la deuxième année de son activité.**

**Le Président de l'Autorité de Régulation
de la Poste et des Télécommunications**

M. BELFODIL Mohamed